

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 02 JUIN 2022.

REMERCIEMENTS :

Aux membres du Conseil qui ont installé les réserves d'eau et les bacs à fleurs.

TRAVAUX REALISES ET ACHATS EFFECTUES :

Taille, désherbage, entretien et tonte des terrains de la commune.

Installation de la réserve d'eau au cimetière et au grand terrain de jeux.

Mise en place des nouveaux bacs à fleurs devant la mairie et sur la place Julien Lestage.

Plantations de printemps.

Modification des serrures concernant les armoires de la salle des 2 Lys.

Les prises complémentaires pour les illuminations de Noël ont été installées pour un coût total de 867.28€.

Restauration du monument aux morts.

Achat d'un kit pour les élèves qui partent en 6^{ème}.

Achat des livres pour la remise des prix lors de la kermesse.

Remise en état des projecteurs à l'église.

SUBVENTIONS :

Les dernières subventions pour la salle multi activités ont été versées : 75 000€ de la CAF et 152 487€ des fonds de concours de l'agglo.

DEVIS EN COURS ET TRAVAUX PREVUS :

Le rechargement des voies de champs sera effectué après la moisson.

Demande de devis concernant la climatisation de la salle des 2 Lys.

Vidéo protection : Mr le maire a eu rdv avec le référent de la gendarmerie d'Arras.

Le projet est toujours en cours. Il devrait se mettre en place fin 2022.

Le fauchage des bas-côtés est prévu en semaine 23 (du 06 juin au 12 juin), 30 (du 25 au 31 juillet) et en semaine 40 (du 03 octobre au 09 octobre 2022).

Devis en cours pour la remise en état d'une cheminée à la mairie.

Rue de Saint-Venant : afin de ralentir les véhicules, un essai de chicane sera installé provisoirement.

Rue Duriez : Interdiction de stationnement à l'entrée de la rue. Mise en place d'un plot à l'entrée droite de la rue, afin de garantir la sécurité des piétons.

DELIBERATIONS :

- Pour la création d'un poste d'ATSEM en remplacement du poste d'agent technique.
- Décisions modificatives pour des travaux non prévus au budget.
- Arrêté d'un référent pour le signallement en cas d'harcèlement.

ECOLE :

Remplacement de la porte du bureau de l'école toujours en attente.

La kermesse a lieu le dimanche 26 juin 2022, la remise des prix pour tous les élèves de l'école est prévue à 15h30.

Les effectifs pour la rentrée de septembre sont stables.

Tarifs à la rentrée :

A compter du 1^{er} septembre le tarif de la garderie passe à 14€ au lieu de 13€ la carte de 20 présences soit 0.70€ la présence.

Le tarif de la cantine scolaire demeure inchangé : 14€ la carte de 4 repas soit 3€50 le repas.

CABBALR :

Le conseil communautaire a voté ce mardi 31 mai 2022, la mise en place du « Pass Mobil Agglo ». Ce dispositif d'aide permettra aux habitants de bénéficier d'un bon d'achat, pour l'achat de vélos et matériel de sécurité dans des enseignes partenaires du territoire.

Pour bénéficier de l'aide, il faut effectuer son achat entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022.

A noter : une seule demande par foyer est possible tous les 4 ans.

Vous pouvez retrouver les informations sur <https://www.bethunebruay.fr/fr/passmobilagglo>

PERSONNEL :

A compter du 31 août 2022, Mme Odile Magnez part en retraite. Une réunion avec le personnel est prévue prochainement pour son remplacement.

VITESSE VEHICULES :

La vitesse sur les routes communales est limitée à 30km/h pour tous les véhicules.

Merci de bien vouloir respecter cette limitation afin d'éviter tout accident. Afin de garantir la sécurité des piétons, merci de ne pas stationner sur les trottoirs.

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Etablissement des tours de garde.

Pour le premier et le second tour en date des dimanches 12 et 19 juin, le bureau sera ouvert de 8h à 18h à la mairie.

CENTRE DE LOISIRS :

Les dossiers d'inscription pour le centre de loisir de Saint-Venant du 11 juillet au 19 août 2022 et pour le stage théâtre du 11 au 29 juillet sont disponibles en mairie.

DIVERS :

L'échardonnage doit être effectué avant le 14 juillet.

Rappel : pour la sécurité des piétons et pour le bon respect de tous, il est demandé aux riverains de la route départementale et des voies secondaires de tailler leurs haies débordant sur le trottoir ou la voirie.

Chaque habitant est tenu de laisser son environnement dans un bon état de propreté.

A NOTER :

Une émission « Merci pour l'accueil » présentant notre commune a été diffusée sur la chaîne WEO le samedi 04 juin 2022.

Celle-ci est disponible en replay sur le site : <https://www.weo.fr/video/merci-pour-laccueil-saint-floris-62-les-projets-du-village/>.

POTEAUX INCENDIE :

Leur contrôle aura lieu le lundi 20 juin en matinée.

En cas de problème d'eau rousse, prévenir la mairie.

MANIFESTATIONS :

Samedi 02 juillet : Une benne de ramassage de papiers est prévue de 9h à 12h00 devant la mairie pour l'association : « Il était une fois ma petite oreille ». Vous pouvez rapporter vos prospectus, vieux livres, catalogues.